

DELIBERATION N° 2020-17

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 20 FEVRIER 2020

Objet : Désignation de la Vice-Présidente chargée de la Vie Universitaire et de Campus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment son article 35,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-01 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,
Vu l'arrêté n° 149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur,
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur,

Considérant les dispositions de l'article 35 des statuts d'Université Côte d'Azur selon lesquels sur proposition du président d'Université Côte d'Azur, des vice-présidents statutaires sont nommés individuellement par le conseil d'administration à la majorité simple des membres présents ou représentés, et pour le ou les vice-présidents chargés de la recherche et de la formation et de la vie universitaire, après avis conseil académique.

Considérant que la durée du mandat des vice-présidents est fixée par le président et ne peut dépasser la durée de son mandat,

Considérant la proposition faite par M. Jeanick BRISSWALTER de faire nommer par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur Mme Marie-Albane WATINE en qualité de Vice-Présidente chargée de la Vie Universitaire et de Campus, pour une durée égale à celle de son mandat de président,

Considérant que le conseil académique a rendu un avis favorable à cette nomination le 18 février 2020,

Considérant qu'à l'issue du premier tour de scrutin qui s'est tenu le 20 février 2020, sur les 36 votes recueillis, 36 votes en faveur de la nomination de Mme Marie-Albane WATINE ont été comptabilisés,

Que la majorité simple des membres présents et représentés a ainsi été atteinte,



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

En considération de ces éléments, le conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur :

DECIDE de nommer Mme Marie-Albane WATINE en qualité de Vice-Présidente chargée de la Vie Universitaire et de Campus d'Université Côte d'Azur, pour la durée du mandat de président d'Université Côte d'Azur de M. Jeanick BRISSWALTER.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 36

Fait à Nice, le 20 février 2020



CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2020-17

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE :

26 FEV. 2020

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2